

Compte-rendu du Conseil Syndical du 13/01/2020

ODJ : Mobilisation / ligne de gestion / direction / caisse de grève

1/ Dédoubllement en maternelle REP+ en sept. 2020

Pas d'annonce de calendrier pour la mise en œuvre des GS à 24.

Zéro poste dans l'académie, la mise en place va être problématique (41 postes pour la Loire-Atlantique récupérés sur les autres départements).

Discussion sur les incidences à poursuivre dans un prochain CS

On attend des remontées des réunions de carte scolaire. Envisager une **demande d'audience à l'IA et aux mairies** (vu le manque de locaux).

Cette question cruciale sera abordée au stage « maternelle » du 9 avril.

2/ Directions d'école

Pas encore d'annonce de Blanquer depuis la parution des résultats de sa consultation qui corroborent ce qui est défendu par le SNUipp. Attention aux analyses de Blanquer et aux conséquences.

Journées de direction supplémentaires : pas forcément bien vécues, mise en œuvre compliquée pour les circons, les pôles de remplacement. Efficacité moindre.

Des points sur lesquels il faut rester très vigilant.es :

- Question de l'**évaluation des adjoints par les directeurs et directrices** (avancée du pouvoir hiérarchique)
- Amplification de la **sollicitation des directeurs et directrices d'école dans le pilotage** des REP+
- Des directeurs et directrices d'école sont remis.es au pas par leur IEN quand ce qu'ils et elles disent ne leur convient pas.

- **Des enseignant.es de CP REP+ sont sollicité.es pour avoir un droit de regard sur les pratiques des collègues de GS**, cf. courrier Letapissier sur Nantes IV : « *Le prof de CP se rend dans la classe de GS accompagné d'un CPC. Il utilise une grille d'observation élaborée par les conseillers pédagogiques pour faciliter ensuite les échanges centrés sur les élèves, les organisations pédagogiques, les attendus de cycle I.* »

Les questions de pilotage seront développées dans le prochain journal.

Cela fera partie de l'audience au DASEN pour évaluer ce qui relève du zèle de certain.es IEN ou de ce qui leur est demandé

- Vigilance aussi sur la mise en place des concertations et suivis dans les classes autour du **plan Villani, des RMC.**

- **Les postes « 100 % CP » sont fléchés**, ils ne sont pas des supports adjoint.es. Donc s'il y a une fermeture de poste dans une école, si c'est un CP qui ferme c'est un.e collègue de CP qui s'en va. Ce n'est donc plus le fonctionnement habituel : dernier.e arrivé.e qui part / postes réaffectés.

3/ Lignes de gestion

Suite au mouvement de loi de transformation de la fonction publique (loi Dussopt) et de la mise en œuvre d'une circulaire ministérielle pour l'harmonisation des mouvements premier et second degré, **les organisations syndicales ne seront plus du tout concertées pour tout ce qui concerne les règles du mouvement.**

Le recteur va donner un cadrage restreint, les DSDEN vont établir dans ce cadre les règles du mouvement, cela se fera lors des CTSD qui régleront les questions de gestion globale en plus des moyens. Ceci progressivement avant la **fusion des instances.**

C'est la fin des CAP : tous les documents du mouvement ne nous seront plus communiqués, il n'y aura **plus de contrôle, de droit de regard...**

D'où la transformation de notre posture syndicale : on doit appréhender autrement notre rôle pour garder le rapport de force : en axant sur la carte scolaire (les moyens), la défense des salarié.es sur leurs conditions de travail (CHSCT) + cas par cas pour les collègues mis.es de côté pour leurs problématiques perso + stages avec une

dimension plus orientée vers la lutte + RIS sur nos droits pour donner des moyens de défense collective pour maintenir une puissance collective + amener les adhérent.es à plus participer, conseil syndical spécifique dessus.

Élaboration d'un 4 pages sur les transformations de la gestion des personnels en cours, demander au national un 4 pages sur la loi de transformation publique.

4/ Mobilisation et caisse de grève

Les cortèges restent importants dans la FSU, la mobilisation ne s'est pas arrêtée pendant les vacances, opinion publique favorable. Beaucoup de monde en manif le 9 malgré la météo.

Port bloqué, raffinerie à l'arrêt. Actions un peu partout dans le département les 14, 15 et 16

Retours de l'intersyndicale :

- AG du 09 mal préparée, faire mieux la prochaine fois.
- Courrier au rectorat sur l'arrêt Omont : accord de l'intersyndicale de principe mais réflexion sur quand l'envoyer.
- Point sur les E3C : y consacrer un temps dans l'une des AG mercredi ou jeudi.
- Décision de ne pas avoir d'AG mardi, par contre il en faut une jeudi sans faute
- Réunions publiques : 3 lieux identifiés comme possibles : Blain, Machecoul, Paimbeuf, chaque orga doit voir si elle a les moyens d'y faire quelque chose.
- Violences policières de la manif de samedi : des collègues touchés.
- Communiqué de presse proposé par FO pour les actions des 14, 15, 16 à relayer.

On aurait dû plus préparer en amont avant le 05/12 et mettre en débat dès novembre la question de la reconduction.

Pour les suites : mandater Rachel au conseil national, la FSU et l'intersyndicale doivent se poser la question d'avoir une **campagne de presse dans la presse nationale** pour expliquer le projet et appeler une journée de grève le vendredi 24/01.

- Communiquer sur les secteurs géographiques encore mobilisés pour encourager le regain.
- FSU pourrait préparer l'AG de jeudi (demain mardi).
- Inviter les collègues syndiqués.es en grève à se réunir mardi AM.
- Question d'une réunion publique également à Nantes.
- FSU nationale absente des médias, le nouveau secrétaire est inconnu. Il faudra analyser les annonces de ce soir.
- Appeler à la grève pour le 24 → mandat pour Rachel au Conseil National, il faut 1 million de personnes dans la rue.
- Question de la recomposition syndicale : risque que la FSU parte en quenouille au vu de ce qui se trame sur la fonction publique. Envisager des alliances avec la CGT par exemple.

Le CS doit définir de façon plus précise le fonctionnement de la **caisse de solidarité** → à reporter pour en rediscuter, qui fait partie de la commission, modalités d'indemnité définies.

Il faut en parallèle négocier le paiement des jours de grève et intervenir à nouveau sur le fait qu'on soit les seuls salarié.es où il n'y a pas de possibilité de débrayage et sur les modalités de déclaration des journées de grève à l'administration.